

Pour un débat raisonné sur la «gestation pour autrui» *Les femmes concernées sont fières de leur geste*

26 avril 2014 | Isabel Côté | Santé



Photo : Associated Press sitthixay Ditthavong

La conviction d'avoir changé la vie d'un couple est vue comme source d'accomplissement.

L'annonce de Joël Legendre et de son conjoint de la naissance prochaine de leurs fillettes grâce à ce qu'on appelle dans le langage populaire une « mère porteuse » suscite énormément de réactions.

On ne peut nier que la gestation pour autrui pose des enjeux éthiques importants, non seulement en regard des questions qu'elle soulève, mais également parce qu'elle contrevient de façon notoire aux représentations de l'« imago » maternelle. Lorsqu'en plus elle est faite pour le compte d'un couple gai, elle ne peut qu'être dévalorisée et sujette à caution. La réitération de la sacralisation de la place des femmes auprès des enfants, malgré des années de féminisme pour s'en défaire, revient au galop dans le discours entourant la question. Les arguments maintes fois utilisés pour dénoncer la pratique — l'instrumentalisation des femmes et la chosification des enfants — s'ils ne peuvent être évacués de la conversation sur le sujet, témoignent néanmoins d'un paternalisme et d'un conservatisme de bon aloi. De fait, les sociologues, juristes et éthiciens qui se positionnent sur le sujet, le font en évacuant du revers de la main la parole des premières personnes concernées, c'est-à-dire les femmes qui pratiquent la gestation pour autrui et les couples qui en bénéficient.

Or, mes recherches auprès de parents d'intention ayant eu des enfants grâce à la gestation pour autrui illustrent des histoires beaucoup plus nuancées alors que ces femmes, loin d'avoir été instrumentalisées par des couples en mal d'enfants, sont plutôt intégrées dans la genèse de l'histoire familiale. Qui plus est, dans les contextes de gestation pour autrui dirigée — comme c'est le cas de Monsieur Legendre et de son conjoint —, les femmes concernées considèrent avoir posé un geste important dont elles sont fières. La conviction profonde d'avoir changé la vie d'un couple est vue comme source d'accomplissement. Considérer ces femmes comme étant instrumentalisées par le geste posé, par-delà leurs propres représentations sur la question, contribue encore une fois à considérer les femmes comme des personnes vulnérables, ayant besoin d'être protégées — y compris d'elles-mêmes — et non pas comme des actrices de leur propre vie, capables de prendre des décisions, fussent-elles socialement controversées. Quant à l'argument de la chosification des enfants, il faudrait expliquer qui sont les parents qui font des enfants, non pas pour répondre à un désir d'actualisation personnelle ou conjugale, mais par pure abnégation. On fait des enfants d'abord et avant tout pour soi et en cela, les parents qui le deviennent grâce à la gestation pour autrui ne diffèrent pas des autres.

Comme le souligne si justement la juriste Marcela Iacub, les couples infertiles font face à de multiples remises en question de leur désir d'enfant, souvent vu

comme étant moins authentique, comme si leurs capacités reproductives mettaient les couples féconds forcément à l'abri de tout questionnement quant à la justesse de leurs motivations à fonder une famille. En ce sens, ce néodiscours du pseudo « droit à l'enfant » ne s'applique pas que dans les cas où les couples ont besoin d'aide pour concrétiser leur projet parental.

Le groupe de travail Filiation, origines et parentalité, présidé par la sociologue Irène Théry, vient de déposer au gouvernement français un imposant rapport portant sur des propositions de réforme du droit de la famille. Concernant la gestation pour autrui, le groupe de travail en appelle à la construction d'un débat argumenté, loin des a priori et des jugements de valeur. On ne peut qu'espérer qu'un tel débat argumenté, basé sur l'analyse de données empiriques issues de différentes disciplines, ait lieu au Québec sur la question.

L'auteure est professeure au Département de travail social de l'Université du Québec en Outaouais.